

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 5 janvier 2021

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La « carte continuité pays » devient la « carte transport »

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le modèle de la carte transport qui remplace désormais la carte continuité pays. Ce nouveau support permettra aux titulaires de bénéficier d'avantages inédits.

Mis en place depuis 2012, le dispositif continuité pays propose aux habitants des îles jusqu'à dix trajets simples par an à un tarif préférentiel déjà remis (classe K). Jusqu'alors cartonné, le support consiste maintenant en une carte rigide en plastique qui permet de déduire une somme fixe sur l'ensemble des tarifs publics.

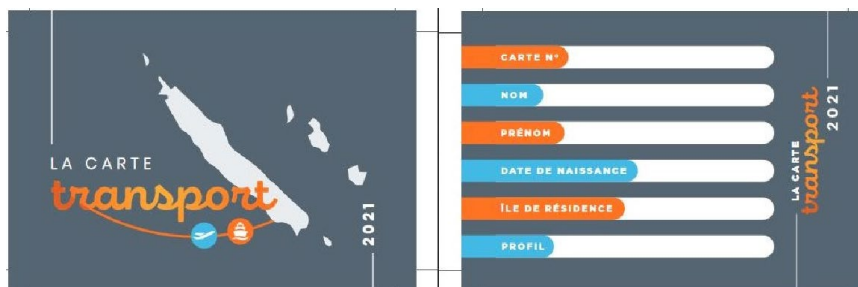
Le nouveau modèle-type comporte au recto, un logotype « carte transport » de l'année en cours et au verso les mentions nom, prénom, date de naissance, île de résidence, ainsi que le profil client.

Autres avantages de ce nouveau dispositif géré par la compagnie Air Calédonie :

- une inscription en ligne (<https://www.air-caledonie.nc/produits-services/carte-transport>),
- l'accès à un tarif réservé LPaysOW, uniquement pour des trajets en aller-simple,
- 10 crédits voyage à déduire du tarif choisi,
- une réduction sur le fret (15 francs/kilo au départ de l'île de résidence).

D'ici à 2022, cette carte deviendra magnétique. À l'instar d'une carte de crédit, elle permettra de débiter pour chaque coupon acheté, le montant de l'aide pris en charge par la collectivité, selon le lieu de résidence (îles Loyauté, île des Pins).

À terme, elle offrira également la possibilité aux titulaires de choisir leur transporteur aérien, voire d'y insérer le dispositif d'aide à la continuité maritime.



* * *